



Formulaire de signalement (violences ou harcèlement sexuel, discriminations...)

Le CRIR s'engage à garantir aux apprenants, formateurs, intervenants et personnels un environnement de formation respectueux, inclusif et exempt de toute forme de violence, de harcèlement ou de discrimination.

Toute personne estimant être victime ou témoin d'une situation de violence, de harcèlement ou de discrimination peut en informer le référent désigné par le CRIR (Ludovic TRIPOTEAU – Directeur) en remplissant le formulaire et de retourner à l'adresse contact@crir.fr

Chaque signalement fait l'objet d'un examen confidentiel et d'un traitement adapté à la situation. Le CRIR met en œuvre les mesures nécessaires pour assurer la protection des personnes concernées, faire cesser les agissements constatés et, le cas échéant, engager les procédures appropriées.

La demande sera traitée dans les 48 heures après réception

1 – Date du signalement

2 - Prénom/Nom de l'interlocuteur qui émet le signalement

3 – Personne(s) concernée(s)

4 - Témoins éventuels

5 - Description des faits

6 - Type de situation (Discrimination / Harcèlement / Violence)

7 - Mesures immédiates prises